Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 029 *" Réfléchir à changer "* Mai 2013

Quantification du travail des enfants au Mali - EPAM 2010 -

Aoua dite Saran Dembélé

Editorial

Trois conventions internationales, à savoir celle des Nations unies sur les droits de l'enfant, celles de l'OIT respectivement sur l'âge minimum et sur l'élimination des pires formes du travail des enfants, donnent une définition législative du travail des enfants et renforcent le cadre juridique de lutte contre le travail des enfants.

L'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM – 2010) révèle qu'au Mali plus d'un million d'enfants (dont 42% de filles et plus de la moitié de moins de 10 ans), entre 5 et 14 ans, travaillent, dans des champs, à domicile, sur des chantiers et autres sites d'orpaillage, etc. Il reste banal au Mali de voir dans les rues des enfants se livrer au commerce, à la mendicité et autres activités dépassant visiblement leurs capacités. Il y a lieu de désespérer de tout adulte qui en serait indifférent.

Massa Coulibaly

Introduction

En réalité, le travail des enfants existe quasiment dans tous les pays du monde, y compris des pays développés. Le développement industriel et surtout la mondialisation l'ont rendu plus visible. Il sera tantôt déclaré "acceptable" (léger, s'intégrant dans l'éducation de l'enfant et dans la vie familiale, permettant la scolarisation) tantôt "inacceptable" (trop longtemps, à trop bas âge, trop dangereux, etc.). Le travail des enfants se limite généralement à ce dernier aspect.

Il a fallu attendre le 20 novembre 1989 pour que l'ONU publie la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée à ce jour par 184 pays qui s'engagent à mettre leurs législations en conformité avec cette convention. Certains pays ne l'ont pas signé comme les Etats-Unis car elle interdit la peine de mort pour les mineurs.

1. Du travail des enfants à ses pires formes

Le travail des enfants est la participation de personnes mineures à des activités à finalité économique et s'apparentant plus ou moins fortement à l'exercice d'une profession par un adulte. Au niveau international, l'Organisation internationale du travail (OIT) le définit en comparant l'âge à la pénibilité de la tâche, du moins pour les enfants de plus de douze ans.

Au Mali, le code du travail interdit le travail des enfants de moins de 14 ans. Cependant, son Décret d'application n^{o} 96-178 du 14 juin 1996 interdit le travail avant l'âge de 12 ans et autorise le travail des enfants entre 12 et 14 ans, à condition toutefois qu'il s'agisse d'un "travail léger", (2 heures par jour pour les enfants scolarisés, 4.5 heures pour les enfants non scolarisés).

Toutes les tâches exécutées par les enfants ou les adolescents ne tombent pas forcément sous la dénomination de travail des enfants. Les tâches qui se limitent à aider les parents à la maison, dans l'entreprise familiale sous certaines conditions, à gagner un peu d'argent de poche en dehors des heures de cours ou pendant les vacances scolaires ne sont pas considérées en tant que telles comme des tâches relevant du travail des enfants.

Par contre, le concept "travail des enfants" regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, à leur santé et à leur développement physique et mental.

Dans ses formes les plus extrêmes, le travail des enfants concerne les enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves, et/ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes agglomérations, souvent dès leur plus jeune âge. L'OIT classe ces formes en cinq catégories, à savoir le travail forcé, le trafic d'enfants, l'industrie du sexe, les conflits armés et les activités illicites.

Le travail forcé se distingue des autres formes de travail des enfants par une certaine restriction des mouvements de l'enfant, une violence mentale ou physique, l'absence de consentement et/ou une forme de contrôle au-delà de la normale. L'esclavage va encore plus loin en réduisant la personne à l'état de marchandise appartenant à son "propriétaire". D'autres formes de travail des enfants y retournent comme la servitude pour dettes qui amène les

parents à placer un enfant dès 7 ou 8 ans pour un travail chez l'usurier afin d'obtenir un prêt ou de payer des dettes.

Le trafic des enfants, qui peut s'opérer aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre différents pays ainsi qu'à l'échelle mondiale, organise l'exploitation dans des réseaux de mendicité, d'adoption illégale ou pour de mariage forcé, dans de grandes plantations ou dans des activités illicites comme le trafic de drogue.

Il est prétendu que la prostitution d'enfants répond à une demande, entretenue par des superstitions (avoir une relation sexuelle avec un enfant entretiendrait la virilité) et la crainte du sida (les enfants sont supposés être moins contaminés que les adultes).

L'utilisation des enfants dans des conflits armés, qui fait suite à la prolifération des petites armes légères, est motivée par l'idéologie selon laquelle les enfants-soldats seraient "impressionnables, sensibles à l'autorité, moins portés à déserter ou à réclamer leur solde que des adultes".

2. Taux de travail des enfants

Le travail des enfants peut être mesuré en examinant, au regard de l'âge, les réponses à la question de savoi sir le répondant a travaillé ou cherché du travail la semaine précédant l'enquête. Ainsi, sera considéré comme enfant travailleur, tout individu, âgé de 14 ans au plus et ayant déclaré avoir travaillé à la question ci-dessus. La compilation de ces déclarations permet d'établir le taux de travail des enfants qui sera ensuite éclaté selon que l'enfant est scolarisé ou non ainsi que par tranche d'âge et par milieu de résidence.

Tableau 1. Taux de travail des enfants (en %)

	Bamako			**Autre urbain**			**Rural**			**Total**		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
Taux de travail des enfants												
0 - 5 ans	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	0.8	0.9	1.2	1.0	0.8	1.0	0.9
6 - 9 ans	0.4	0.4	0.4	21.6	24.3	22.9	36.8	30.8	33.9	31.7	27.2	29.5
10 - 14 ans	5.2	4.2	4.7	18.9	13.4	16.1	52.6	35.4	44.5	44.7	29.4	37.3
5 - 14 ans	2.2	1.9	2.0	18.2	17.6	17.9	38.1	29.3	33.9	32.7	25.2	29.0
6 - 14 ans	2.5	2.2	2.4	20.5	19.5	20.0	43.6	32.7	38.3	37.2	28.1	32.8
Taux de travail des enfants scolarisés												
0 - 5 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.4	17.6	17.1	9.0	9.8	9.5
6 - 9 ans	0.0	0.0	0.0	12.6	20.2	15.9	38.4	27.9	33.6	27.4	22.0	25.0
10 - 14 ans	5.8	4.2	5.0	9.6	5.8	7.7	40.6	24.1	33.5	32.1	18.4	26.0
5 - 14 ans	2.7	2.1	2.4	11.4	13.4	12.3	39.5	26.1	33.6	29.8	20.2	25.5
6 - 14 ans	2.7	2.1	2.4	11.4	13.4	12.3	39.6	25.9	33.5	29.8	20.2	25.5
Taux de travail des enfants non scolarisés												
0 - 5 ans	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.8	0.8	1.1	1.0	0.8	0.9	0.8
6 - 9 ans	1.1	1.0	1.1	32.3	31.3	31.8	38.0	33.1	35.5	35.5	31.3	33.4
10 - 14 ans	4.7	4.9	4.8	29.2	22.9	26.0	61.2	42.0	51.6	55.2	37.4	46.2
5 - 14 ans	1.9	2.0	2.0	23.2	22.3	22.8	37.9	30.9	34.4	34.4	28.1	31.3
6 - 14 ans	2.6	3.0	2.8	31.0	27.9	29.5	46.9	36.4	41.6	43.1	33.7	38.3

Le taux de travail des enfants de 5 – 14 ans est de 29%, à raison de 37.2% pour les garçons et de 28.1% pour les filles. Il est le plus élevé dans la tranche d'âge 10 – 14 ans, quel que soit le milieu, le sexe ou la situation scolaire, à la seule exception notable des autres zones urbaines où c'est plutôt la tranche 6 – 9 ans. Le travail des garçons commence plus tôt en milieu urbain et celui des filles en milieu rural. Lorsqu'elles sont scolarisés, les filles travaillent le plus lorsqu'elles ont entre 6 et 9 ans.

3. Microéconomie du travail des enfants

Parmi les 1 369 682 enfants travailleurs, 83.2% vivent dans des ménages dont le chef de ménage est analphabète contre seulement 0.5% s'il a le niveau supérieur. Près de trois quarts (74.3%) de ces enfants vivent dans des grands ménages de plus de 7 personnes et, quel que soit le milieu, près des deux tiers vivent dans des ménages de mauvais niveau de bien-être.

Tableau 2. Répartition du travail des enfants (en %)

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
Taille du ménage												
1 - 2 personnes	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	1.2	0.3	1.4	0.8	0.3	1.4	0.8
3 - 4	20.4	0.0	10.9	7.2	4.7	6.1	5.6	6.0	5.8	5.8	5.9	5.8
5 - 6	14.6	14.5	14.6	19.8	20.0	19.9	18.9	19.3	19.1	18.9	19.3	19.1
7 et plus	64.9	85.5	74.5	73.0	72.7	72.9	75.2	73.3	74.4	75.0	73.4	74.3
Bien-être du ménage												
mauvais	63.7	53.2	58.8	75.0	60.1	68.1	67.0	62.8	65.3	67.4	62.5	65.4
bon	36.3	46.8	41.2	25.0	39.9	31.9	33.0	37.2	34.7	32.6	37.5	34.6
Niveau d'éducation du chef de ménage												
aucun	69.9	8.8	41.4	65.8	45.1	56.1	84.6	86.0	85.2	83.5	82.8	83.2
primaire	21.6	63.4	41.1	28.0	36.2	31.8	13.4	12.1	12.8	14.2	14.0	14.1
secondaire	8.5	27.7	17.4	3.5	4.8	4.1	2.0	1.9	2.0	2.1	2.3	2.2
supérieur	0.0	0.0	0.0	2.7	13.9	8.0	0.1	0.0	0.0	0.2	0.9	0.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

4. Travail continu versus irrégulier

Concernant la régularité du travail, 27% des enfants travailleurs exercent un travail continu et 46% plutôt irrégulier dont la majorité sont des garçons. Généralement la nature du travail est moins déclarée chez les filles que chez les garçons.

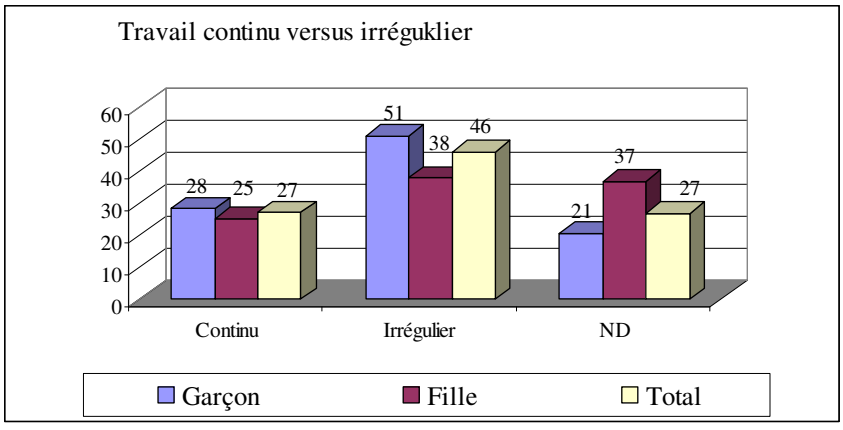

Conclusions

La moitié de la population du Mali a moins de 15 ans sur lesquels un tiers travaille entre 6 et 14 ans et 1% à moins de 5 ans. La fréquentation scolaire ne met malheureusement pas fin à ce travail des enfants puisque un quart des élèves de 6 à 14 ans travaille.